

L'Inventaire et les collections de vocabulaires méthodiques édités par le ministère de la Culture et l'Imprimerie nationale

par Catherine Arminjon

Conservateur général

L'Inventaire a été créé en 1964 par André Malraux et a pour but d'étudier, recenser et faire connaître le patrimoine architectural et mobilier de la France. Pour ce faire, l'inventaire est effectué par les services de l'Inventaire dans chacune des vingt-deux régions administratives. Ces services de l'Inventaire dépendent des DRAC.

Les dossiers de l'ensemble de cette documentation sont conservés dans les régions, ainsi qu'à Paris au Centre national de documentation de l'hôtel de Vigny, 10 rue du Parc Royal, 75003 Paris. Les dossiers comprennent des informations descriptives, des photographies, des plans et la documentation archivistique et bibliographique. L'ensemble de cette documentation est informatisée.

Dès l'origine, l'informatisation avait été prévue et pour cela la nécessité d'utiliser des vocabulaires normalisés sur l'ensemble du territoire pour l'ensemble des œuvres s'était fait sentir. Une collection de voca-

bulaires méthodiques a donc été entreprise dès les années soixante-dix ; il s'agit de la collection des principes d'analyse. Ce sont des vocabulaires de termes techniques d'une part, et des vocabulaires de termes typologiques d'autre part. À la première catégorie appartiennent les titres suivants : *la tapisserie, le vitrail, la sculpture* ; à la seconde, *l'architecture, les objets civils, le mobilier civil*. Sont en préparation, le vocabulaire du métal, ainsi que les objets mobiliers du culte catholique, la peinture, la céramique, les textiles. Le plan de chaque ouvrage est construit en fonction d'un ordre méthodique. Les termes sont accompagnés de synonymes et de notes expliquant leur apparition et la variété des occurrences suivant les époques. Les termes retenus pour être définis sont toujours fonctionnels. Un index alphabétique regroupe l'ensemble des termes, synonymes et variantes historiques. Chaque définition est assortie d'une ou plusieurs illustrations commentées.

Ces publications sont destinées aux chercheurs, conservateurs, documentalistes, historiens, enseignants, spécialistes du marché ou des collections, etc. Elles devraient pouvoir être utilisées pour des publications relevant de nouvelles technologies. (cédérom, etc.)

Ces vocabulaires qui, actuellement font autorité pour un grand nombre d'utilisateurs, ont tout naturellement servi de base à la mise au point des systèmes descriptifs pour l'informatisation de la documentation de l'Inventaire. Un système documentaire unique et national, utilisable dans les services régionaux est le seul garant de l'homogénéité de l'information. Il peut faciliter les échanges entre les organismes nationaux ou internationaux qui ont à intervenir dans le domaine de la description des œuvres : celui de la recherche scientifique ou de la protection des œuvres d'art, les universités, les services patrimoniaux nationaux et des collectivités territoriales, les musées de

France, la police, la gendarmerie, les douanes, etc.

Deux bases de données ont été mises en place à la Direction du patrimoine par l'Inventaire, utilisant les ressources des vocabulaires méthodiques : il s'agit de la base de données sur l'architecture, dénommée *base Mérimée*, créée en 1973, à laquelle ont été ajoutées, en 1993, toutes les données sur les édifices classés et inscrits au titre de la loi sur les monuments historiques. La seconde base, consacrée aux objets mobiliers, dénommée *base Palissy*, a été créée en 1989 et a été enrichie en 1993 par les données concernant les objets classés Monuments historiques à la suite de l'informatisation des listes départementales de ces objets classés. Ces deux bases ont été mises en place sur le système informatique du ministère de la Culture. Elles sont interrogeables à distance par les services concernés grâce au logiciel Mistral. La base Mérimée est consultable directement sur Minitel par accès à la base Joconde, et sur Internet.

La mise en place de ces bases de données a pu être effectuée en fournissant aux chercheurs deux systèmes descriptifs, l'un sur l'architecture, l'autre sur les objets mobiliers, garantissant la cohérence de la recherche et de la documentation.

Les vocabulaires méthodiques publiés ont donc servi à l'élaboration des lexiques hiérarchisés, utilisés dans les systèmes descriptifs, plus particulièrement pour les rubriques concernant la dénomination des œuvres, les matériaux et techniques, les inscriptions, marques et poinçons, et le stade de la création. Suivant le choix méthodologique des vocabulaires, le lexique des dénominations des systèmes descriptifs est organisé selon des critères fonctionnels. Les variantes typologiques, formelles ou structurelles sont prises en compte dans les vocabulaires méthodiques mais, étant donné leur grande richesse, ne font pas l'objet d'un contrôle lexical dans le cadre de l'informatisation.

De nouveaux champs patrimoniaux, dont les vocabulaires ont été récemment mis au

point, viennent enrichir ces outils de travail. Il s'agit de l'architecture industrielle, des machines liées à la production industrielle, du patrimoine maritime et fluvial et du patrimoine scientifique et technique.

Plusieurs pays et institutions étrangères ont mis au point, comme l'Inventaire, des vocabulaires normalisés et plus particulièrement l'Italie, la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis. Un travail de mise en commun et d'équivalence de ces vocabulaires est en cours pour le domaine de l'architecture et le domaine des objets mobiliers du culte catholique, en français, italien et anglais. Le principe est le suivant : déterminer les termes équivalents, les termes proches mais non équivalents, ceux qui n'existent pas dans telle ou telle langue. Ces vocabulaires trilingues ont été mis au point par l'Inventaire général français, le service du catalogage de la documentation au Ministère de la Culture en Italie, le CHIN au Canada, le Getty Center aux États-Unis et la Royal Commission en Grande-Bretagne.